

01 Litiges prothétiques (550 déclarations)

Prothèses conjointes (couronne, bridge, inlay, onlay) : 445 déclarations	Déclarations	%
Réclamation suite à une aggravation endodontique		
• Obturation canalaire non conforme : insuffisante, avec lésion apicale, avec dépassement	136	30,6%
• Bris instrumental présent	26	5,8%
• Perforation radiculaire	21	4,7%
Restauration techniquement inadaptée (point de contact, embrasures, occlusion, insuffisance d'étanchéité, reprise de carie sous restauration, descellements itératifs)	165	37,1%
Fracture coronaire, fêlure ou fracture radiculaire, sous restauration	32	7,2%
Complication infectieuse hors étiologie de traitement endodontique (essentiellement parodontale), douleurs résiduelles diverses (souvent pulpite sous couronne)	7	1,6%
Contestation de l'aspect esthétique ou bris cosmétique	11	2,5%
Insuffisance de conception (pour méconnaissance d'un état initial compromis, ou pour contre-indication de restauration conjointe)	37	8,3%
Fracture structurelle, ou potentiel vice de fabrication de la pièce prothétique (hors bris cosmétique)	10	2,2%
Prothèses adjointes : 84 déclarations		
Prothèse complète (résine ou stellite)	49	58,3%
Prothèse partielle stellite	24	28,6%
Prothèse partielle résine	11	13,1%
Prothèses mixtes (réalisation simultanée de prothèses conjointes et adjointes) : 21 déclarations		
Mise en cause de l'ensemble de la réhabilitation	18	85,7%
Mise en cause exclusive de la partie adjointe	3	14,3%

02 Complications suite à des actes de soins et chirurgies (623 déclarations)

Fractures instrumentales : 320 déclarations	Déclarations	%
Fracture d'instrument endodontique (avant réalisation d'une phase prothétique éventuelle)	318	99,4%
Autres fractures d'instruments	2	0,6%

Suite de soins conservateurs (avant mise en œuvre prothétique) : 142 déclarations		
Au titre d'obturation canalaire insuffisante	28	19,7%
Faux canal, forage décentré, sans perforation radiculaire	5	3,5%
Faux canal avec perforation radiculaire, perforation du plancher	49	34,5%
Au titre de restauration coronaire	25	17,6%
Au titre de soins divers	3	2,1%
Effraction du sinus maxillaire via dépassement de matériau endodontique	7	4,9%
Sinusite sans étiologie bien identifiée, mais subodorée installée après acte dentaire	1	0,7%
Dépassement apical induisant une lésion du nerf alvéolaire inférieur	6	4,2%
Dépassement apical mandibulaire sans lésion neurologique associée	3	2,1%
Contestation de la conformité d'acte de parodontologie	8	5,6%
Manifestation locorégionale (oedème, trismus, infection) consécutive à un soin conservateur	3	2,1%
Actes d'occlusodontie	3	2,1%
Actes d'éclaircissement et blanchiment	1	0,7%

Diagnostic, prise en charge : 105 déclarations	Déclarations	%
Mise en cause pour retard ou insuffisance de diagnostic de carcinome	2	1,9%
Diagnostic pour extraction, pathologie pulpaire, apicale, parodontale	20	19,0%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre du suivi thérapeutique	18	17,1%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre d'erreur de nature de soin ou de dent à traiter	11	10,5%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre du plan de traitement proposé mis en œuvre	18	17,1%
Erreur d'extraction au titre d'une intervention intempestive	15	14,3%
Erreur d'extraction au titre d'interprétation erronée ou d'extrapolation des prescriptions émises par un autre praticien	4	3,8%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre de fracture coronaire ou radiculaire	3	2,9%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre d'altération tissulaire d'une dent adjacente	8	7,6%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre de descellement prothétique ou de « dégât » sur une restauration prothétique adjacente	6	5,7%
Conséquences en complications d'anesthésie et d'extraction (hors complications de l'état général) : 56 déclarations		
Suites d'une anesthésie locale ou loco régionale	5	8,9%
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau du nerf lingual	7	12,5%

Conséquences en complications d'anesthésie et d'extraction (hors complications de l'état général) (suite)	Déclarations	
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau du nerf alvéolaire inférieur, du nerf mentonnier	7	12,5%
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau maxillaire ou du nerf facial	4	7,1%
Suites d'extraction au titre d'apex résiduel	4	7,1%
Suites d'extraction au titre d'alvéolite ou de complication en cicatrisation	6	10,7%
Suites d'extraction au titre d'oedème ou trismus	4	7,1%
Suties d'extractions au titre de projection dans une cavité anatomique hors sinus	1	1,8%
Suites d'extraction au titre de malaise allégué	2	3,6%
Hémorragie grave	1	1,8%
Suite d'extraction au titre de fracture mandibulaire	4	7,1%
Effraction du sinus maxillaire avec projection d'apex dans le sinus	1	1,8%
Effraction du sinus maxillaire sans projection d'apex dans le sinus	10	17,9%

03 Complications médicales et générales 12 déclarations)

Endocardite ou sphère cardiaque	2	16,7%
Infection à distance (genou, hanche, etc.)	2	16,7%
Encéphalite ou sphère craniofaciale (oeil, etc.)	1	8,3%
Autres sphères	4	33,3%
Suspicion d'allergie ou d'intolérance à un matériau ou produit utilisé	3	25,0%

04 Litiges en orthodontie (72 déclarations)

Contestation du plan de traitement conçu appliqué	45	62,5%
Résorptions radiculaires	3	4,2%
Récidive	5	6,9%
Suspicion de mortification, d'apparition de carie, de déminéralisation ou de lésion coronaire, de perte de dent	4	5,6%
Problèmes parodontaux ou articulaires allégués en suite de traitement	3	4,2%
Erreur de numérotation lors de prescription d'extraction	1	1,4%
Mise en cause exclusive du traitement chirurgical orthognatique associé	1	1,4%
Mise en cause d'un traitement par aligneurs	10	13,9%

05 Dommages divers (44 déclarations)

Coupure tissulaire : 12 déclarations	Déclarations	%
Au niveau lèvre	4	33,3%
Au niveau de la joue	3	25,0%
Au niveau du plancher buccal	5	41,7%

Brûlure jugale ou labiale ou linguale : 2 déclarations	Déclarations	%
Via matériau ou produit	2	100,0%

Décès allégué imputable à une intervention buccodentaire : 3 déclarations	Déclarations	%
	3	100%

Revendications diverses : 15 déclarations	Déclarations	
Motifs financiers (devis par exemple)	8	53,3%
Refus de RV	2	13,3%
Refus de mise en œuvre du soin demandé ou programmé (suivi), critère relationnel	5	33,3%
Ingestion : 9 déclarations		
Couronne, inlay core	2	22,2%
Instrument endodontique	1	11,1%
Fraise	3	33,3%
Implant	3	33,3%
Inhalation : 2 déclarations		
Couronne, inlay core	2	100,0%
Accident corporel iatrogène d'étiologie indépendante du soin proprement dit (hors chute dans cabinet) : 1 déclaration		
Blessure de localisation faciale ou crânienne lors soins	1	100%

06 Actes d'implantologie, aménagements osseux et sinusiens (265 déclarations)

Mises en cause exclusive de la phase de chirurgie : 112 déclarations	Déclarations	
Péri implantite, etc.	69	61,6%
Douleurs intenses durables, autres complications	3	2,7%
Insuffisance de conception, erreur d'axe, de positionnement ; lésion nerveuse avec perte de sensibilité ou dysesthésie	28	25,0%
CBS, sinusite, implant migré dans sinus	12	10,7%
Mise en cause exclusive de la prothèse implanto-portée : 80 déclarations		%
Restaurations fixes (Allégations d'inadaptation sur implant ostéo-intégré ; d'occlusion dysfonctionnelle; d'insuffisance de l'aspect esthétique ; d'inadaptation d'un appareil complet transvissé ; de non ostéo intégration préalable des implants)	35	43,8%
Inadaptation de prothèse amovible stabilisée par attachements type Locator ou barre de conjonction implanto portée	10	12,5%
Fracture structurelle prothétique, bris cosmétique de couronne ou bridge	21	26,3%
Descellement itératif, dévissage de vis implantaire, de connexion	14	17,5%
Mise en cause "mixte", à la fois chirurgicale et prothétique sans détailler : 73 déclarations		
Etiologies techniques cliniques se superposant cette fois, des manquements potentiels cumulés sont allégués dans les deux phases de la réhabilitation	67	93,1%
Groupe avec mise en cause du matériel : implant, vis, etc.	6	6,9%

07 Autres déclarations (9 déclarations)

Défaut de garantie	7	77,8%
Responsabilité Civile Exploitation	1	11,1%
Responsabilité Civile Employeur	1	11,1%

Les sinistres matériels : Retentissements collatéraux d'un soin via dégradation d'un bien ou d'un objet du patient	12	
--	----	--

DOSSIERS SANS SUITES	509	
DOSSIERS EXCEPTIONNELS	0	

TOTAL	2 096	
--------------	--------------	--